



Paris, le 20 juillet 2010

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Eric BESSON annonce le démantèlement du campement illégal installé sur les berges du canal St Martin à Paris**

Eric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire annonce le démantèlement mardi 20 juillet 2010 du campement illégal installé sur les berges du canal St Martin à Paris.

Implanté à proximité de la Gare du Nord et de la Gare de l'Est, dans des conditions de vie extrêmement précaires, ce campement constituait la principale plateforme de transit des filières d'immigration irrégulière à destination de la Grande-Bretagne. **Environ 200 ressortissants afghans y étaient présents dans les derniers jours, dont une trentaine de demandeurs d'asile, et un grand nombre d'étrangers en situation irrégulière. Ces personnes étaient réparties dans une centaine de tentes et abris de fortune.**

Dans les jours précédents cette opération d'évacuation, des propositions d'aide au retour volontaire ont été présentées aux occupants des lieux par les services de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). **33 ressortissants afghans ont ainsi pu bénéficier de ce dispositif dans les derniers jours.**

**Toutes les personnes évacuées aujourd'hui par les services de la Préfecture de Police de Paris se verront proposer un hébergement d'urgence dans un foyer d'accueil à Paris, où elles bénéficieront d'un examen individuel de leur situation, d'un accompagnement et d'une orientation mis en place par l'OFII, en partenariat avec l'association France Terre d'asile.** Cette association gère la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile de Paris, financée par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire.

Afin d'accueillir ceux qui sont déjà demandeurs d'asile ou ceux qui souhaiteraient demander l'asile, **Eric BESSON a décidé de mobiliser plus de 110 places d'hébergement dans trois centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) en Moselle, dans le Bas-Rhin et dans le Val de Marne,** tout en étant bien conscient que certains refuseront ces places en CADA, parce qu'ils demandent l'asile en France dans le seul objectif de pouvoir transiter vers un autre pays, et souhaitent rester à proximité des gares parisiennes.

En mai 2009, les services de la Préfecture de Police, en lien avec les polices belge, allemande, et suédoise, avaient ainsi interpellé 7 trafiquants de migrants à Paris, qui utilisaient le

campement du canal Saint Martin dans le cadre d'une filière d'immigration clandestine vers l'Europe du Nord.

**Eric BESSON rappelle que la France continue à honorer sa tradition d'accueil des demandeurs d'asile.** En 2009, elle se situait ainsi au premier rang des pays destinataires des demandeurs d'asile en Europe, avec 47.686 demandes. Pour les six premiers mois de l'année 2010, la demande d'asile adressée à la France a connu une nouvelle augmentation, de 8,5%, par rapport à la même période de 2009. Cette tradition bénéficie en particulier aux ressortissants afghans. En 2009, 715 d'entre eux ont demandé l'asile à la France.

**Le taux global d'octroi de la protection aux ressortissants afghans (par l'OFPRA et la CNDA) fut de 46,1 %.** Le maintien de ce haut niveau de protection implique une lutte constante contre les demandes d'asile abusives, utilisées par les filières d'immigration clandestine.

*« Nous ne pouvons accepter que se constituent de véritables zones de non droit, où les filières d'immigration clandestine à destination de la Grande-Bretagne ou de l'Europe du Nord accomplissent leur triste commerce. Il n'y aura pas de nouveau Sangatte, ni à Calais, ni à Paris. L'Etat de Droit doit s'imposer en tout lieu. Notre politique de l'asile doit être confortée et protégée des abus. La lutte contre le trafic d'êtres humains, menée avec fermeté et humanité, est l'une des priorités de mon action. »* a conclu Eric BESSON.

**Contacts presse :**

Conseiller en charge de la communication : Nicolas BOUDOT – 01 77 72 61 13  
Attachée de presse : Clotilde LARROSE – 01 77 72 62 22